



**BUREAU BURKINABE
DU DROIT D'AUTEUR**

ACTE D'ADHESION AUX STATUTS

Je soussigné (e).....

Après avoir pris connaissance des dispositions des statuts et règlements du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA),

En raison de l'admission provisoire du.....

définitive du

à adhérer aux statuts en qualité de me concernant
prononcée sur ma demande,

Déclare adhérer sans restriction ni réserve auxdits statuts et règlement.

En conséquence, je donne mandat à la société par le présent acte, à titre exclusif et pour, de gérer les droits qui me sont reconnus par les législations nationales relatives à la propriété littéraire et artistique, d'autoriser ou d'interdire l'exécution, la représentation publique et la reproduction mécanique de toutes mes œuvres dès que créées.

Le droit de représentation ou d'exécution publique a pour objet toute communication directe de l'œuvre, par tous moyens connus ou à découvrir, et notamment par exécution d'une prestation humaine, instrumentale ou vocale, par l'audition de reproductions mécaniques telles que disques phonographiques, fils, rubans, bandes magnétiques et autres, par la projection de films ou autres supports audiovisuels tels que vidéocassettes, etc., par la diffusion par fil ou sans fil d'émission radiophoniques ou télévisuelles, ou par la réception de ces émissions ou celle de toute transmission sonore ou visuelle ou par tous autres moyens de diffusions des paroles, des sons et des images.

Le droit de reproduction mécanique a pour objet toute fixation matérielle de l'œuvre, par tous moyens connus ou à découvrir autre que la reproduction graphique, notamment la reproduction sur phonogrammes, fils, rubans, bandes sonores magnétiques et autre, la reproduction radiophonique et télévisuelle, qu'il s'agisse ou non d'œuvres spécialement créées en vue de leur incorporation à des films de télévision, ou sur commande de toute personne ou organisme de radiodiffusion, la reproduction sur supports audiovisuels, quelle qu'en soit la nature, etc. ; et à toute utilisation quelconque de ces enregistrements, notamment : vente ou location au public pour l'usage privé, audition et diffusion publiques sous toutes leurs formes.

Fait en double à, le

« Lu et approuvé »

Le (La) soussigné (e)